

ne retirait rien, mais, il payait. Et dans le cas du programme d'assurance frais médicaux, que nous avons aujourd'hui, c'est exactement la même chose.

Si le Québec décide d'avoir son propre programme d'assurance frais médicaux, eh bien, il paiera les taxes à Ottawa, lesquelles seront distribuées dans les neuf autres provinces pour aider les neuf autres provinces à instituer un régime d'assurance frais médicaux, et si le Québec veut avoir son propre programme, il devra «re-taxer» une deuxième fois pour avoir son propre régime d'assurance frais médicaux.

• (7.30 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je prétends que cela est illogique et que c'est injuste envers les citoyens québécois.

Comme je le disais tout à l'heure, je ne m'oppose pas à ce que les neuf autres provinces organisent leur propre régime centralisé d'assurance frais médicaux, mais ce à quoi je m'oppose, c'est qu'on vienne taxer dans le Québec pour donner un régime d'assurance frais médicaux dans les autres provinces. Si les autres provinces en veulent un, qu'elles cessent de venir chercher de l'argent dans le Québec et qu'elles prennent dans leur propre province les sommes nécessaires pour leur propre programme d'assurance-santé.

A plusieurs reprises il y a eu des programmes conjoints qui ont été organisés comme celui-là: le programme d'aide à l'éducation technique ou aux écoles techniques, le programme d'assurance-hospitalisation, le programme de construction de la route transcanadienne. Le Québec payait sa part de taxes, mais n'avait rien en retour parce qu'il voulait s'en tenir à la Constitution canadienne qui dit que l'éducation, la santé, la voirie relèvent non pas du gouvernement fédéral, mais du gouvernement du Québec.

Monsieur l'Orateur, si je m'oppose à ce bill, ce n'est pas parce que je veux priver les neuf autres provinces de ce qu'elles désirent. Non. Si je m'y oppose, c'est parce que la loi ne prévoit pas et que l'honorable ministre ne veut pas prévoir des cas où des provinces ne désireraient pas participer à un programme fédéral d'assurance frais médicaux et préféreraient organiser le leur.

Il y a ici, à la Chambre, des députés du Québec. Ils savent fort bien que si le Québec ne participe pas à ce régime, il payera des taxes qui ne lui serviront à rien mais qui serviront pour les autres provinces.

**M. Choquette:** Et les compensations fiscales?

**M. Grégoire:** Eh bien, la compensation fiscale, en vertu de l'article 8 du bill C-227,

[M. Grégoire.]

ne pourra pas être mise en vigueur avant le 31 mars 1972, tel qu'indiqué à la page 8 du bill.

Je viens de le lire, je l'ai lu tout à l'heure au complet, cet article, et aucune compensation fiscale ne sera versée avant le 31 mars 1972, même si une province ne participe pas au programme. Qu'on clarifie la situation!

**M. Choquette:** Cela peut s'améliorer.

**M. Grégoire:** Cela peut s'améliorer? Eh bien, si l'honorable député de Lotbinière dit: Cela peut s'améliorer, qu'il se lève et qu'il engage la responsabilité du ministre à améliorer la chose...

**M. Choquette:** Je ne suis qu'un député!

**M. Grégoire:** ... ou qu'il présente un amendement. Le ministre, alors, peut-il éclaircir la situation? Je demanderais au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen)—je ne sais trop si le ministre à l'heure actuelle a son écouteur pour entendre l'interprétation—s'il a l'intention de modifier l'article 8 du bill de telle sorte que si une province refuse de participer au programme, dès qu'il sera en vigueur, que cette province reçoive des compensations fiscales? Le ministre pourrait-il répondre par un oui ou un non s'il a l'intention de présenter un amendement? Je vois que le ministre fait signe que non. Or, c'est le plus beau démenti, lancé à la face du député de Lotbinière, et cela de son propre ministre. Donc, si le Québec refuse de participer au programme avant 1972, il paiera mais ne recevra aucune compensation fiscale en retour. Que vont faire les députés du Québec?

**M. Choquette:** L'avenir vous prouvera le contraire.

**M. Grégoire:** Alors, qu'ils traitent directement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de menteur et ils ne feraient pas mieux.

Monsieur l'Orateur, le ministre qui est responsable, qui a beaucoup plus de responsabilités que le député de Lotbinière, vient de déclarer qu'il n'y aura pas de changement. Pendant 4 ans ou 5 ans le Québec paiera des taxes sans rien recevoir en retour, s'il décide de ne pas participer au programme. Et j'encourage le Québec à ne pas participer au programme et à organiser son propre régime d'assurance frais médicaux.

Monsieur l'Orateur, est-ce qu'un député du Québec, en face des circonstances, et de l'intransigeance du ministre, a le droit, en conscience, de voter en faveur d'un bill comme celui-là? Je dis que non. Et lorsque le premier ministre du Québec faisait un appel à un front commun de tous les députés du Québec au Parlement d'Ottawa pour protester